

DONNEZ DE L'ÉLAN À VOTRE ÉPARGNE

TAUX PROMOTIONNEL LIVRET BFM AVENIR⁽¹⁾

5 %
brut annuel
pendant 3 mois⁽²⁾
jusqu'à 3 000 €
de dépôt.

Pour toute première ouverture d'un Livret BFM Avenir⁽¹⁾ du 1^{er} janvier au 28 février 2026 inclus, profitez d'un taux promotionnel à 5 % brut annuel pendant 3 mois⁽²⁾ jusqu'à 3 000 € de dépôt, puis 1,70 % de 3 000,01 € jusqu'à 6 000 € et 0,40 % au-delà de ce montant.

Hors période promotionnelle, la rémunération standard est de 1,70 % brut annuel jusqu'à 3 000 € de dépôt, puis 0,40 % au-delà de ce montant. Taux en vigueur au 01/09/2025, susceptibles de variations. Les intérêts sont soumis aux prélèvements sociaux et fiscaux.

**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

DONNEZ DE L'ÉLAN À VOTRE ÉPARGNE

Faites fructifier votre épargne avec notre offre du moment ! Profitez d'un **taux promotionnel de 5 % brut annuel pendant 3 mois⁽²⁾** jusqu'à 3 000 € de dépôt, pour toute ouverture d'un **Livret BFM Avenir⁽¹⁾** entre **le 1^{er} janvier et le 28 février 2026 inclus**. Une offre exceptionnelle dédiée aux agents du secteur public.

**DÉCOUVRIR
L'OFFRE**

LES AVANTAGES DU LIVRET BFM AVENIR⁽¹⁾



ACCESSIBLE

Ouverture du livret à partir de 10 € de dépôt.



SOUPLE

Dépôts disponibles⁽³⁾ à tout moment.



AVANTAGEUX

Votre épargne vous donne droit à des avantages à prêts⁽⁴⁾ vous permettant de solliciter le Prêt BFM Avenir⁽⁵⁾ à un taux attractif.



LIBRE

Sans plafond de dépôt.

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

(1) Le Livret BFM Avenir est un compte d'épargne proposé et géré par la Banque Française Mutualiste.

(2) Taux nominal annuel brut promotionnel valable 3 mois (soit 6 quinzaines complètes), à compter de la quinzaine suivant la date d'ouverture du livret jusqu'à 3 000 € inclus (au-delà de 3 000 € : taux annuel brut de 1,70 % de 3 000,01 € à 6 000 € et 0,40% au-delà). Hors période promotionnelle, taux nominaux annuels bruts en vigueur au 01/09/2025, susceptibles de variations. Les intérêts sont calculés par quinzaine et crédités sur le livret chaque année en janvier, et génèrent eux-mêmes des intérêts. Intérêts versés soumis à la source aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 % et à prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, ouvrant droit à un crédit d'impôt. Sous réserve du respect de conditions de revenus et de délais imposées par la réglementation, il est possible de demander une dispense d'acompte. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu.

(3) Un solde minimum de 10 € doit être conservé pour maintenir le livret ouvert.

(4) Le prêt que vous pouvez solliciter est calculé en fonction du montant des intérêts bruts acquis (correspondant au maximum aux intérêts cumulés depuis la date d'ouverture du livret, plus la fraction des intérêts de l'année en cours). Ce montant est multiplié par un coefficient de 20, librement fixé par la Banque Française Mutualiste pour obtenir le montant du crédit dans la limite de 64 000 €. Voir conditions en agence SG.

(5) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez SG (avec domiciliation de salaire souhaitée) et d'être titulaire d'un Livret BFM Avenir sur lequel est acquis un minimum de 75 € d'intérêts bruts. Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence SG.

Banque Française Mutualiste - Société Anonyme coopérative de banque au capital de 169 747 765,25 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°08 041 372 (<http://www.orias.fr>). Siège social : 56-60 rue de la Glacière 75013 Paris.

Société Générale - Société Anonyme au capital de 958 618 482,50 EUR - RCS PARIS 552 120 222. Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 Paris. Intermédiaire en assurance, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). SG est une marque de Société Générale.

Crédit photo : iStock.